EGALITE MAG.com

la newsletter

Avril 2026

N°18

EDITO

Par Aicha Zaïmi Sakhri



Ce que les chiffres disent… et que la loi refuse encore d'entendre !

On nous répète que la famille marocaine tient bon, qu'elle résiste, qu'elle s'adapte et qu'elle absorbe les chocs. C'est vrai : la famille marocaine est solide et elle l'a toujours été. Mais une question mérite d'être posée : jusqu'à quand devra-t-elle compenser les failles du droit ? Car pendant que la société change à grande vitesse, la loi, elle, semble avancer avec le frein à main. L'Enquête Nationale sur la Famille 2025 du Haut-Commissariat au Plan vient pourtant rappeler une évidence : la famille marocaine d'aujourd'hui n'est plus celle que le code de la famille actuel continue de régir. Et ce décalage commence à coûter cher.

En trente ans, la famille marocaine s'est profondément transformée. La famille nucléaire représente désormais 73 % des ménages et les familles élargies reculent progressivement, tandis que les trajectoires de vie se diversifient. On se marie plus tard, 33 ans en moyenne pour les hommes, 26 ans pour les femmes et parfois on ne se marie plus du tout. Plus de la moitié (51,7 %) des célibataires interrogés déclarent ne pas vouloir se marier. Certains y verront une crise des valeurs mais la réalité est beaucoup plus terre à terre. Les hommes ne rejettent pas la famille, ils peinent simplement à en assumer les conditions économiques. Les femmes ne rejettent pas le mariage, mais elles observent ses risques : dépendance financière, protection juridique fragile et insécurité en cas de rupture. Car la rupture arrive souvent très tôt : le risque de divorce culmine dans les deux premières années du mariage à 26,8 pour mille, soit cinq fois la moyenne nationale. Autrement dit, les divorces arrivent souvent avant même que les couples aient eu le temps de construire une stabilité.

Dans ce contexte, les femmes paient le prix fort, souvent seules et souvent en silence. Les chiffres sont clairs : 90,7 % des familles monoparentales sont dirigées par des femmes. Et avec cette responsabilité vient une réalité économique brutale : près de huit sur dix déclarent de grandes difficultés financières et 62 % constatent une détérioration de leur niveau de vie après la rupture. La question des pensions alimentaires illustre particulièrement ce déséquilibre. La quasi-totalité (94,4 %) des mères seules jugent les pensions insuffisantes. Cela signifie que le droit à l'entretien inscrit dans la Moudawana existe, mais trop souvent dans les textes et pas vraiment dans la vie réelle. Une pension peut être décidée par un tribunal mais encore faut-il qu'elle soit versée. Mais surtout, encore faut-il qu'elle soit réaliste ! Ainsi, plus de deux tiers des femmes divorcées estiment que la pension qui leur est destinée ne couvre pas leurs besoins, et 83,5 % disent la même chose pour celle prévue pour leurs enfants. Ce n'est donc pas un problème individuel mais un problème structurel, et lorsque le système ne fonctionne pas, ce sont presque toujours les femmes qui en paient le prix. La famille résiste, dit-on. Oui, mais souvent sur les épaules des mères seules.

Une autre réalité, plus silencieuse encore, apparaît dans ces données : celle des femmes âgées. 31 % des personnes âgées n'ont aucune source de revenu et, chez les femmes, ce chiffre grimpe à 51,6 %. Autrement dit, plus d'une femme sur deux arrive à la vieillesse sans pension, sans retraite et sans ressources propres. Pourtant ces femmes ont travaillé toute leur vie, mais ce travail ne figurait dans aucune statistique : élever les enfants, prendre soin des parents, maintenir l'équilibre du foyer. Ce travail a permis à des générations entières de fonctionner, mais juridiquement il n'existe presque pas. La loi ne le reconnaît pas, le Code de la famille actuel ne le valorise pas et, au moment de la vieillesse, il ne produit ni droits ni protection. Une vie entière consacrée à la famille et presque aucun filet de sécurité en retour. On appelle cela le travail invisible ; pour celles qui arrivent à la vieillesse sans ressources, les conséquences sont bien réelles et souvent indignes !

Ces transformations sociales se reflètent également dans l'évolution de la fécondité. Le taux est aujourd'hui de 1,98 enfant par femme, sous le seuil de renouvellement des générations. On pourrait croire à un simple choix d'émancipation individuelle, mais les réponses des femmes racontent autre chose : 66,8 % de celles qui ne souhaitent pas d'enfant supplémentaire évoquent d'abord les contraintes économiques. Autrement dit, ce n'est pas toujours un projet de liberté ou d'émancipation ; c'est très souvent un calcul prudent face à l'incertitude. Lorsque la

garde d'enfants reste difficile d'accès, que les pensions alimentaires sont aléatoires et que le travail domestique demeure invisible, beaucoup de femmes préfèrent limiter les risques. Dans ces conditions, la baisse de la fécondité n'a rien d'étonnant.

Dans ce contexte, la réforme du Code de la famille ne peut plus être repoussée indéfiniment. Le nouveau texte est annoncé depuis des mois : il serait prêt, les arbitrages seraient faits, la rédaction serait achevée. Pourtant aucun calendrier clair n'a encore été annoncé, comme si la réalité sociale pouvait patienter tranquillement entre deux cycles électoraux. L'Enquête Nationale sur la Famille 2025 vient pourtant dresser un tableau difficile à ignorer : des femmes en première ligne des vulnérabilités économiques, des enfants élevés par des mères seules, des pensions alimentaires trop souvent théoriques et insuffisantes, des femmes âgées sans revenu après une vie consacrée au foyer, et une jeunesse qui hésite à se marier faute de pouvoir en assumer les coûts.

Réformer le Code de la famille n'est pas céder à une pression idéologique. C'est simplement prendre acte de la réalité. Une famille protégée est une famille où les conjoints ont des droits égaux et des responsabilités partagées, non pas pour effacer les rôles de chacun, mais pour que personne ne se retrouve sans protection. L'égalité, rappelons-le, n'est pas à sens unique : la pension alimentaire comme la garde des enfants peuvent revenir au père si les circonstances l'exigent, si la mère gagne davantage ou si la responsabilité de la rupture lui incombe. C'est une famille où Les enfants sont protégés, le travail domestique est reconnu, où la pension alimentaire est effectivement garantie et où la femme qui a consacré des années à élever ses enfants bénéficie d'une protection sociale digne.

La question n'est plus de savoir s'il faut réformer, mais pourquoi la réforme attend encore.

La famille marocaine a déjà changé ! Il est temps que la loi cesse de faire semblant de ne pas le voir.

Aïcha Zaïmi Sakhri
Directrice de publication,
Egalitemag

ACTU

Par Ossama Zidi



Quand la justice existe sur le papier, mais reste hors de portée

Entre les droits proclamés par la loi et la réalité des parcours judiciaires, l'écart reste profond pour de nombreuses femmes. Procédures longues, dépendance économique, manque d'information ou poids des normes sociales, l'accès réel à la justice demeure un combat quotidien. Une question d'autant plus cruciale à l'heure où la réforme du Code de la famille est attendue.

La loi peut reconnaître des droits. Encore faut-il pouvoir les exercer.
Derrière les textes, les procédures et les institutions, la justice reste pour beaucoup de femmes un chemin long, complexe et parfois décourageant. Manque d'information juridique, coûts des démarches, lenteur des procédures, dépendance économique ou pressions sociales, autant d'obstacles qui transforment souvent le droit en promesse difficile à atteindre.

Ces réalités ont été au cœur d'un atelier régional organisé le 31 mars à Rabat par la Commission régionale des droits de l'Homme, CRDH Rabat-Salé-Kénitra, autour du thème : « *Une justice équitable : pistes pour l'autonomisation et l'accès des femmes et des filles à la justice* ».

À l'approche d'une réforme attendue du Code de la famille, la question prend une résonance particulière. Car au-delà des changements législatifs, une interrogation demeure : comment garantir que les droits reconnus deviennent réellement accessibles ?

Entre droits proclamés et accès réel
Lors de la rencontre, Maître Nezha Alaoui, avocate au barreau de Kénitra, a rappelé une réalité souvent sous-estimée : un droit ne devient effectif que lorsque les conditions concrètes de son exercice existent.

Or ces conditions restent profondément inégales. Toutes les justiciables n'entrent pas dans l'institution judiciaire avec les mêmes ressources ni la même capacité à en comprendre les mécanismes. Certaines ignorent vers qui se tourner. D'autres ne savent pas comment engager une procédure ou comment qualifier juridiquement ce qu'elles vivent. Beaucoup renoncent avant même de commencer. Dans ces conditions, l'accès à la justice dépend largement du niveau social, culturel et économique. Le manque d'information juridique, la complexité des démarches et l'usure psychologique des procédures éloignent encore de nombreuses femmes du système judiciaire.

Pour y répondre, l'avocate plaide pour une justice plus lisible, plus proche et mieux accompagnée : renforcer les mécanismes d'accueil et d'orientation, développer l'accompagnement juridique, mobiliser davantage la société civile et diffuser une information légale claire et compréhensible.

Lire la suite de l'article sur le site

ACTU

Par Dounia Z. Mseffer



Législatives 2026 : L'ADFM dénonce l'exclusion des femmes

À six mois des prochaines élections prévues le 23 septembre 2026, l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) tire la sonnette d'alarme. Dans une lettre ouverte adressée le 30 mars 2026 aux secrétaires généraux des partis politiques, l'ONG dénonce la stagnation de la représentation féminine et exige des mesures concrètes pour instaurer une véritable parité dans les sphères décisionnelles.

Près de quinze ans après la consécration du principe d'égalité par la Constitution, le fossé entre le discours politique et la réalité du terrain persiste. Selon les récentes données de l'Union Parlementaire Internationale (UPI) relayées par l'ADFM, le Maroc stagne à la 101e place mondiale en matière de représentation féminine au sein du Parlement. Les chiffres avancés par l'association sont sans appel : la Chambre des représentants ne compte que 24,3 % de femmes (soit 95 élues sur 395), tandis que la Chambre des conseillers peine à franchir la barre des 12 %. Plus inquiétant encore, le taux d'adhésion des femmes aux partis politiques oscille à peine entre 8 et 9 %, alors qu'elles constituent plus de la moitié du corps électoral marocain.

La responsabilité des partis pointée du doigt

Pour l'ADFM, ce retard « *ne reflète pas seulement la persistance des mécanismes d'exclusion, mais révèle l'absence d'une véritable volonté politique de mettre en œuvre le principe de parité, ainsi qu'une lenteur inquiétante dans le rythme des réformes et la persistance de déséquilibres structurels qui limitent l'accès des femmes aux postes de décision* ». L'association critique les partis politiques qui n'abordent la participation des femmes que de manière purement saisonnière, à l'approche des scrutins, loin de toute stratégie continue d'autonomisation politique des femmes. L'ONG déplore également la faiblesse du soutien matériel et moral accordé aux organisations féminines partisanes, ainsi que le silence complaisant des instances politiques lors des discussions sur la loi organique avec le ministère de l'Intérieur et au sein des Chambres des représentants et des conseillers. Autant de dysfonctionnements qui, selon l'ADFM, remettent « *profondément en cause la crédibilité du processus démocratique national et de la pratique politique* », d'autant que certains pays arabes de la région affichent désormais des taux de représentation féminine allant de 31 à 36 %.

Lire la suite de l'article sur le site

INTERVIEW

Propos recueillis par Aïcha Zaïmi Sakhri



Latifa Bouchoua : « L'égalité n'est pas seulement une revendication féministe, c'est une question de justice »

Le texte est prêt, dit-on. Alors pourquoi n'arrive-t-il pas au Parlement ? Cofondatrice de la Ligue Démocratique des Droits des Femmes (LDDF), devenue Fédération des Ligues des Droits des Femmes (FLDF), ancienne présidente de la fédération, experte en droits humains et en genre, Latifa Bouchoua a tout traversé en trente ans de militantisme : la réforme de 2004 célébrée comme historique, les espoirs déçus, les résistances qui se réinventent. Elle n'a rien perdu de sa lucidité ni de sa combativité. Sur les blocages politiques, sur le ta'assib, sur ce qu'on demande encore aux femmes d'accepter, elle dit ce qu'elle pense vraiment : l'égalité n'est pas une revendication féministe, c'est une question de justice.

Vous avez cofondé la LDDF en 1993. Trente ans plus tard, vous êtes toujours là à défendre un code de la famille plus égalitaire. Quand vous regardez ce parcours, qu'est-ce que vous ressentez ?

Trente ans, c'est presque une vie. Quand je regarde ce chemin, je vois surtout une histoire collective. Le combat pour les droits des femmes n'a jamais été l'affaire d'une personne seule. C'est un mouvement porté par des générations de militantes et de militants. Il y a de la fierté. Nous avons obtenu des avancées importantes, notamment l'inscription de l'égalité et de la parité dans la Constitution. Ce n'était pas un cadeau. Il a fallu lutter pour arracher ces principes dans la loi suprême du pays.

Mais c'est aussi un combat long et parfois éprouvant. Les progrès sont réels, mais fragiles. Les résistances se transforment sans cesse. Ce qui nous a permis de tenir, c'est la conviction que ce combat dépasse les femmes elles-mêmes. Il concerne la justice sociale et l'avenir du pays.
Il y a des moments de doute, bien sûr. Quand certaines réformes tardent ou se bloquent, on se demande si l'on y arrivera vraiment. Mais quand on voit que des sujets autrefois tabous sont aujourd'hui discutés publiquement, cela nourrit à la fois l'espoir et la résilience et c'est ce qui nous donne la force de continuer.

La réforme de 2004 avait été présentée comme historique. Mais concrètement, qu'a-t-elle changé pour les femmes ?

La réforme de 2004 a été une étape importante. Elle a rompu avec une vision profondément inégalitaire de la famille, renforcé la protection juridique des femmes et apporté certaines avancées pour les enfants. Mais dès le départ, nous avions dit qu'une loi ne suffit pas. Elle doit être accompagnée par des institutions solides, une justice accessible et un travail de sensibilisation. Or cet accompagnement n'a pas été suffisamment assuré. Avec le temps, on a vu apparaître des contradictions dans certains articles, des interprétations personnelles et judiciaires parfois défavorables aux femmes, un manque de structures pour accompagner l'application de la loi. Nos rapports annuels l'ont montré : difficultés liées au mariage de petites filles, à la garde des enfants, à la filiation, certaines procédures administratives ou encore à beaucoup d'autres problématiques dont la question de l'héritage.

La réforme de 2004 a donc été une avancée. Mais elle est aujourd'hui dépassée par l'évolution de la société marocaine. Les femmes participent de plus en plus à la vie économique et aux responsabilités familiales. Si le droit ne suit pas ces transformations, il crée des injustices, et la société avance à deux vitesses.

Lire la suite de l'interview sur le site



ACTU

Famille marocaine : des réalités qui bousculent les lois

Par **Aïcha Zaïmi Sakhri**

Les premiers résultats de l'Enquête nationale sur la famille 2025 présentés par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) confirment ce que beaucoup constatent déjà : la famille marocaine est en pleine mutation.

Dans un communiqué publié le 10 avril, l'Association Démocratique des Femmes du Maroc (ADFM) estime que ces données doivent servir d'électrochoc pour les décideurs. Baisse de la cohabitation intergénérationnelle, montée des familles nucléaires, augmentation des ménages dirigés par des femmes et des familles monoparentales : les mécanismes



ACTU

Cinéma et droits des femmes : La violence numérique sous les projecteurs à Casablanca

Par **Dounia Z. Mseffer**

Du 22 au 26 avril 2026, Casablanca accueillera la deuxième édition du Festival International du Cinéma et de l'Égalité. Organisé par l'Association Tahadi pour l'Égalité et la Citoyenneté (ATEC), l'événement entend faire de la caméra une véritable arme de plaidoyer contre les nouvelles formes de violence, de discrimination et d'exclusion.

Placée sous le thème « *La caméra face à la violence numérique* », cette deuxième édition pérennise ce rendez-vous culturel et engagé. Pour les organisateurs, l'objectif est clair : faire dialoguer le septième art avec les droits des femmes, en l'utilisant comme un puissant outil

traditionnels de solidarité s’érodent et les vulnérabilités sociales progressent.

Mais derrière ces transformations, un constat persiste : la famille continue de tenir, au prix d’une surcharge pour les femmes, qui assument l’essentiel du travail de care et se retrouvent souvent en première ligne face aux difficultés économiques.

Lire l'article complet sur notre site

d’analyse des transformations sociales et d'ouverture du débat sur les nouvelles formes d’exclusion.

Lire l'article complet sur notre site

Si on vous l’a transféré n’hésitez pas à vous abonner pour la recevoir chez vous et surtout, à partager autour de vous!

Merci de nous lire et de nous faire connaître !

EGALITE MAG.com

Faites-nous part de vos commentaires par e-mail : contact@egalitemag.com
et invitez un ami à s'inscrire à notre Newsletter.

Vous recevez cet e-mail parce que vous vous êtes inscrit à La Newsletter de égalitémag.com
Gérer vos préférences | Voir notre politique de confidentialité | vous désabonner

Copyright © EGALITEMAG.com, 2025